

**RELEVÉ DE DÉCISIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021**

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le mardi 13 avril 2021, à 19h30**, en la salle de Conseil de Dinan Agglomération (8 bd Simone Veil - Dinan), lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 7 avril 2021.

Le public ne pouvant se déplacer en raison du couvre-feu, la séance est retransmise par vidéo.

**Membres en exercice : 35**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Didier DERU, Joëlle LE GUIFFANT, Yannick HELLIO, René DEGRENNE (Maire délégué), Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Cécile PARIS, Sylvaine CHENE, Matthieu JOUNEAU, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Michel FORGET, Stella CORBES.

**ÉTAIENT EXCUSÉS :** Bernard LAGREE (pouvoir à Y. HELLIO), Brigitte BALAY-MIZRAHI (pouvoir à D. LECHIEN), Olivier BOBIGEAT (pouvoir à C. SOQUET), Chantal BOULOUX (pouvoir à L. LE DU-BLAYO), Françoise DESPRES (pouvoir à S. CHENE), Dominique ORHANT (pouvoir à D. DERU), Christine MASSART (pouvoir à C. BOUVIER), Nathalie MALIDOR (pouvoir à R. DEGRENNE), Odile MIEL-GIRESSE (pouvoir à J. TOUMINET), Philippe MORANT (pouvoir à M. JOUNEAU), Lydie PATRY (pouvoir à J. LE GUIFFANT), Jérémie MENAR (pouvoir à G. BADOUAL), Charles HOUZE (pouvoir à S. MEAL), David BRUNET (pouvoir à AS. GUILLEMOT), Maxime SACHET (pouvoir à C. PARIS), Stéphanie MISSIR (pouvoir à S. CORBES), Joris SANSON (pouvoir à M. FORGET), Gérard de MELLON (excusé sans pouvoir).

**SECRETARE :** Anne-Sophie GUILLEMOT

\*

\* \*

M. le Maire déclare la séance ouverte et propose Anne-Sophie GUILLEMOT comme secrétaire de séance.

En raison du contexte sanitaire, l'ordre du jour a été réduit au minimum, tout comme le nombre d'élus présents dans la salle.

M. le Maire rappelle que la séance est retransmise, en direct, en vidéo sur la page Facebook de la Ville.

Anne-Sophie GUILLEMOT fait l'appel. Le quorum est atteint.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire rend hommage à Hervé MORVAN, ancien élu du conseil municipal décédé dernièrement. Hervé MORVAN a été élu entre 1959 et 1995 et a été le 1<sup>er</sup> adjoint de René BENOIT.

Le relevé de décisions de la séance du 16 mars 2021 est adopté.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

**AFFAIRE N° 1 : REMPARTS – Acquisition de la parcelle cadastrée AK n° 668p**

Rapporteur : Cécile PARIS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'acquérir la parcelle AK n°668p, au prix de 2 500 euro ;
2. D'autoriser M. le Maire à conclure tous les documents se rapportant à cette affaire, les frais correspondants étant à la charge de la ville.

La discussion à laquelle prirent part M. Forget, Mme Paris et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

**AFFAIRE N° 2 : REMPARTS – Acquisition de la parcelle cadastrée AK n°551**

Rapporteur : Cécile PARIS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'acquérir la partie de rempart correspondant à la parcelle cadastrée AK n°551 à l'euro symbolique ;
2. D'autoriser M. le Maire à conclure tous les documents se rapportant à cette affaire, les frais correspondants étant à la charge du vendeur.

**AFFAIRE N° 3 : FINANCES – Fiscalité directe locale – Vote des taux 2021**

Rapporteur : Didier DERU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. De fixer le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 37,02 %, tel qu'issu de l'addition du taux communal 2020 (17,49 %) et du taux départemental 2020 (19,53 %) ;
2. De maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 53,59 %.

**AFFAIRE N° 4 : FINANCES – Budget général 2021 – Décision modificative n° 2 et mise à jour de l'AP/CP**

Rapporteur : Didier DERU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** d'adopter la décision modificative n° 2 du budget Ville 2021, telle que figurant dans le tableau ci-après :

## En section d'Investissement :

imputation				dépenses		recettes	
Section	niveau vote	nature	fonction	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
Investissement	programme 201971	2313	824		688 960,63 €		
Investissement	programme 201971	1321	824				60 325,00 €
Investissement	opération 56	2031	324		17 500,00 €		
Investissement	opération 11	2313	212		13 450,00 €		
Investissement	opération 50	2313	324		17 650,00 €		
Investissement	opération 109	2041582	814		260,00 €		
Investissement	chapitre 10	10222	01				870 463,00 €
Investissement	chapitre 020	020	01		192 967,37 €		

La discussion à laquelle prirent part M. Forget, Mme Corbes, M. Déru, M. Hellio, Mme Méal et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

### **AFFAIRE N° 5 : FINANCEMENTS EXTERNES – Demande de subvention Skatepark**

Rapporteur : Matthieu JOUNEAU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'approuver le projet présenté ;
2. D'approuver le plan de financement présenté ;
3. De demander à bénéficier de l'aide des financeurs, à savoir de l'Etat via la DETR, de la Région Bretagne, de l'Agence Nationale du Sport, de la CAF et de Dinan Agglomération.

La discussion à laquelle prirent part M. Forget, M. Déru, Mme Méal, Mme Guillemot et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

### **AFFAIRE N° 6 : AFFAIRES GENERALES – Acquisition de la parcelle cadastrée section AV n° 82 - rue Beaumanoir**

Rapporteur : Jacques TOUMINET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'accepter l'acquisition, auprès de M. Corbic, de la parcelle AV 82 à l'euro symbolique ;
2. De classer la parcelle cadastrée section AV n°82 dans le domaine public de la commune et de l'intégrer dans la voirie communale ;
3. D'autoriser M. le Maire à conclure l'acte d'acquisition et tous les documents se rapportant à cette affaire, les frais correspondants étant à la charge de la commune.

La discussion à laquelle prirent part M. Forget, M. Déru, M. Touminet et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

**AFFAIRE N° 7 : CULTURE ET MUSÉE – Attribution d’une bourse de résidence artistique**

Rapporteur : Joëlle LE GUIFFANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l’UNANIMITE** :

1. De valider la proposition du jury réuni le 19 février 2021 ;
2. D’autoriser M. le Maire à attribuer une bourse de 2 000 € à Mme Linh Nguyen Le Phuong dans le cadre de sa résidence artistique (les crédits sont inscrits au BP 2021) ;
3. D’autoriser M. le Maire à signer la convention entre la Ville de Dinan et Linh Nguyen Le Phuong.

La discussion à laquelle prirent part Mme Corbes, Mme Le Guiffant et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

**AFFAIRE N° 8 : RESSOURCES HUMAINES – Mise à jour du tableau des effectifs**

Rapporteur : Didier LECHIEN

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l’UNANIMITE** d’approuver le tableau des effectifs de la Ville de Dinan applicable au 1<sup>er</sup> mai 2021, tel qu’il figure ci-dessous.

**MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS VILLE DE DINAN au 01/05/2021**

**Emplois permanents**

		Effectif budgétaire	Effectivement pourvu titulaire Temps complet (en ETP)	Effectivement pourvu titulaire Temps Non Complet (en ETP)	TOTAL TITULAIRES	Effectivement pourvu contractuel temps complet (en ETP)	Effectivement pourvu contractuel temps non complet (en ETP)	TOTAL CONTRACTUELS	TOTAL TIT + NT sur emplois permanents
<b>Filière Administrative</b>									
Emplois de direction	Directeur général des services (10 000 à 20 000 habitants)	1	1		1			0	1,00
	Directeur général adjoint des services (10 000 à 20 000 habitants)	1	1		1			0	1,00
Catégorie A	Attaché Principal	5	4		4			0	4,00
	Attaché	6	3		3	1		1	4,00
Catégorie B	Rédacteur Principal 1ère classe	2	2		2			0	2,00
	Rédacteur Principal 2ème classe	2	2		2			0	2,00
	Rédacteur	5	5		5			0	5,00
Catégorie C	Adjoint administratif Principal de 1ère classe	14	12,6		12,8			0	12,60
	Adjoint administratif Principal de 2ème classe	4	3,8		3,8			0	3,8

	Adjoint administratif	18	18		18			0	18,00
	<b>Sous-total Filière administrative</b>	<b>58</b>	<b>52,4</b>	<b>0</b>	<b>52,4</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>53,4</b>
<b>Filière Technique</b>									
Catégorie A	Ingénieur Hors classe	1	1		1				1,00
	Ingénieur Principal	4	3		3	1		1	4,00
	Ingénieur	1	1		1			0	1,00
Catégorie B	Technicien Principal 1ère classe	3	3		3			0	3,00
	Technicien	3	1		1	1		1	2,00
Catégorie C	Agent de Maitrise Principal	6	6		6			0	6,00
	Agent de Maitrise	6	5.8		5.8			0	5,80
	Adjoint technique Principal de 1ère classe	24	24		24			0	24
	Adjoint technique Principal de 2ème classe	28.78	27,50	0.78	28,28			0	28,28

	Adjoint technique	38,23	30,8		30,8				30,80
	<b>Sous-total filière technique</b>	<b>115,01</b>	<b>103,10</b>	<b>0,78</b>	<b>103,88</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>105,88</b>
<b>Filière Médico-sociale</b>									<b>0,00</b>
Catégorie C	ATSEM principal 1ère classe	4	3,7		3,7			0	3,70
	ATSEM principal 2ème classe	1	1		1			0	1,00
	<b>Sous-total filière médico-sociale</b>	<b>5</b>	<b>4,7</b>	<b>0</b>	<b>4,7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4,70</b>
<b>Filière Culturelle</b>									<b>0,00</b>
Catégorie A	Conservateur des bibliothèques	1	1		1			0	1,00
Catégorie B	Assistant de conservation principal de 1ère classe	2	2		2			0	2,00
	Assistant de conservation principal de 2ème classe	1	1		1			0	1,00
	Assistant de conservation	2	1		1			0	1,00
Catégorie C	Adjoint du patrimoine Principal de 1ère classe	3	3		3			0	3,00
	Adjoint du patrimoine Principal de 2ème classe	4	4		4			0	4,00
	Adjoint du patrimoine	3	3		3			0	3,00

	<b>Sous-total filière culturelle</b>	<b>16</b>	<b>17,8</b>	<b>0</b>	<b>17,8</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>17,80</b>
<b>Filière Animation</b>									
Catégorie B	Animateur principal de 1ère classe	1	1		1			0	1,00
	Animateur	1	1		1			0	1,00
Catégorie C	Adjoint d'animation Principal de 1ère classe	2	1,8		1,8			0	1,8
	Adjoint d'animation Principal de 2ème classe	4	4		4			0	4,00
	Adjoint d'animation	10	10		10				10,00
	<b>Sous-total filière animation</b>	<b>18</b>	<b>17,8</b>	<b>0</b>	<b>17,8</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>17,80</b>
<b>Filière Police municipale</b>									
Catégorie B	Chef de service PM principal de 1ère classe	1	1		1			0	1,00
	Chef de service PM principal de 2ème classe	0			0			0	0,00
Catégorie C	Brigadier Chef Principal	3	3		3			0	3,00
	Gardien-Brigadier/Brigadier	5	5		5				5,00
	<b>Sous-total filière police municipale</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9,00</b>
Autres emplois spécifiques	<b>Chargé de mission Inventaire et récolement musée</b>	<b>1</b>			<b>0</b>	<b>1</b>		<b>1</b>	<b>1,00</b>
	<b>Chargé de communication</b>	<b>1</b>			<b>0</b>	<b>1</b>		<b>1</b>	<b>1,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>223,01</b>	<b>202,00</b>	<b>0,78</b>	<b>202,78</b>	<b>5,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5,00</b>	<b>207,78</b>



**TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS AUTORISES**

<b>cadre d'emplois de recrutement</b>	<b>fonctions exercées</b>	<b>Effectif budgétaire maximum</b>	<b>Services concernés</b>	<b>Rémunération</b>
Attachés territoriaux, ingénieurs territoriaux	Responsable de projets, postes de chargés de missions/ contrats de projet avec volet stratégique	2	Tous services (Hôtel de Ville, CTM, Atelier du 5 Bis...)	Rémunération déterminée en fonction du niveau de recrutement du poste, de la nature des fonctions, de l'expérience et du profil du candidat dans la limite de la <b>grille indiciaire des attachés ou ingénieurs territoriaux</b>
adjoints administratifs, rédacteurs	agents d'accueils, assistants de gestion administrative, ASVP, chargés de missions applicatives et opérationnelles	11	Tous services (Hôtel de Ville, CTM, Atelier du 5 Bis...)	Rémunération déterminée en fonction du niveau de recrutement du poste, de la nature des fonctions, de l'expérience et du profil du candidat dans la limite de la <b>grille indiciaire des adjoints administratifs ou des rédacteurs territoriaux</b>
techniciens	Assistants techniques pour la mise en place de projets et programmes techniques	2	Tous services (Hôtel de Ville, CTM, Atelier du 5 Bis...)	Rémunération déterminée en fonction du niveau de recrutement du poste, de la nature des fonctions, de l'expérience et du profil du candidat dans la limite de la <b>grille indiciaire des techniciens territoriaux</b>
adjoints techniques	agents polyvalents	27	CTM, Espaces Verts, camping, port, atelier du 5 bis, bibliothèque	Rémunération déterminée en fonction du niveau de recrutement du poste, de la nature des fonctions, de l'expérience et du profil du candidat dans la limite de la <b>grille indiciaire des adjoints techniques territoriaux</b>
animateurs	agent en renfort pour la mise en place de projets et programmes jeunesse	1	Atelier du 5 Bis	Rémunération déterminée en fonction du niveau de recrutement du poste, de la nature des fonctions, de l'expérience et du profil du candidat dans la limite de la <b>grille indiciaire des animateurs territoriaux</b>
adjoints d'animation	Accueil et animations périscolaires, encadrement des enfants et animations pour l'accueil de loisirs sans hébergement pendant les vacances scolaires	20	Atelier du 5 Bis	Rémunération définie selon le niveau de diplôme de l'animateur :  <b><u>Animateur non diplômé</u></b> : rémunération basée sur les indices correspondants au <b>1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation</b>  <b><u>Animateur avec diplômes présentant un intérêt pour le bon encadrement des enfants</u></b> (Formation secouriste, brevet de surveillant de baignade...) : rémunération basée sur le <b>8<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation</b>

				<b>Animateur diplômé ou titulaire du BAFA :</b> rémunération basée sur le 9 <sup>ème</sup> échelon du <b>grade d'adjoint d'animation</b>
adjoints du patrimoine	agent d'accueil, de missions spécifiques liées au cadre d'emplois (recensements, dépoussiérage collections, visites guidées...)	20	Bibliothèque, service Culture, service musées, service du Patrimoine	Rémunération déterminée en fonction du niveau de recrutement du poste, de la nature des fonctions, de l'expérience et du profil du candidat dans la limite de la <b>grille indiciaire des adjoints du patrimoine territoriaux</b>

### **AFFAIRE N° 9 : CONSEIL MUNICIPAL – Fixation des indemnités de fonction des élus**

Rapporteur : Didier DERU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. de voter, avec effet au 26 mai 2020 (date de l'élection du maire et des adjoints), les **indemnités de base** suivantes (en pourcentage de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique) :
  - Indemnité du maire de la commune nouvelle à 42,04 %.
  - Indemnité du maire de la commune déléguée de Léhon à 51,42 %.
  - Indemnité de 2<sup>ème</sup> adjoint au maire de la commune nouvelle à 16,36 %.
  - Indemnité des autres adjoints au maire de la commune nouvelle à 14,80 %.
  - Indemnité des adjoints au maire délégué de Léhon à 19,28 %.
  - Indemnité des conseillers délégués à 11,69 %.
  - Indemnité des conseillers municipaux à 1,54 %.
  
2. d'appliquer les **majorations** suivantes aux indemnités votées précédemment du maire de la commune nouvelle, des adjoints au maire de la commune nouvelle et aux conseillers délégués :
  - + 20 % de l'indemnité octroyée en qualité de commune chef-lieu d'arrondissement,
  - + 25 % de l'indemnité octroyée en qualité de commune classée station de tourisme,
  - Le complément « dotation de solidarité urbaine » (DSU) de l'indemnité octroyée pour atteindre le plafond des communes de la strate immédiatement supérieure (20 000 à 49 999 habitants).

Le montant de ces indemnités est susceptible d'évoluer avec la valeur du point d'indice de la fonction publique, c'est pourquoi le vote porte sur des taux fixés par référence à l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (ITEIFP) et non sur des montants libellés en euros.

Cependant, à titre indicatif, les montants bruts des indemnités proposées sont répertoriés dans le tableau joint. Ils restent inchangés.

3. La délibération n°5 du 16 juin 2020 est abrogée.

**Tableau récapitulatif des indemnités de fonction des élus de la commune nouvelle de Dinan  
(montants bruts)**

NOM	PRENOM	Fonction	Total
LECHIEN	Didier	Maire	3 000,00 €
LE DU-BLAYO	Laurence	1ère adjointe	950,00 €
LAGREE	Bernard	2ème adjoint	1 050,00 €
MEAL	Stéphanie	3ème adjointe	950,00 €
TOUMINET	Jacques	4ème adjoint	950,00 €
BALAY-MIZRAHI	Brigitte	5ème adjointe	950,00 €
BOBIGEAT	Olivier	6ème adjoint	950,00 €
BOULOUX	Chantal	7ème adjointe	950,00 €
DERU	Didier	8ème adjoint	950,00 €
LE GUIFFANT	Joëlle	9ème adjointe	950,00 €
HELLIO	Yannick	10ème adjoint	950,00 €
DEGRENE	René	Maire délégué	2 000,00 €
BADOUAL	Guy	Adjoint au maire délégué	750,00 €
MALIDOR	Nathalie	Adjointe au maire délégué	750,00 €
JOUNEAU	Matthieu	Conseiller municipal délégué	750,00 €
PARIS	Cécile	Conseillère municipale déléguée	750,00 €
MIEL-GIRESSE	Odile	Conseillère municipale déléguée	750,00 €
HOUZE	Charles	Conseiller municipal délégué	750,00 €
MASSART	Christine	Conseillère municipale déléguée	750,00 €
SACHET	Maxime	Conseiller municipal délégué	750,00 €
PATRY	Lydie	Conseillère municipale déléguée	750,00 €
ORHANT	Dominique	Conseiller municipal délégué	750,00 €
CHENE	Sylvaine	Conseillère municipale	60,00 €
MENAR	Jérémie	Conseiller municipal	60,00 €
DESPRES	Françoise	Conseillère municipale	60,00 €
GUILLEMOT	Anne-Sophie	Conseillère municipale	60,00 €
BRUNET	David	Conseiller municipal	60,00 €
SOQUET	Christiane	Conseillère municipale	60,00 €
MORANT	Philippe	Conseiller municipal	60,00 €
BOUVIER	Christelle	Conseillère municipale	60,00 €
FORGET	Michel	Conseiller municipal	60,00 €
MISSIR	Stéphanie	Conseillère municipale	60,00 €
SANSON	Joris	Conseiller municipal	60,00 €
CORBES	Stella	Conseillère municipale	60,00 €
de MELLON	Gérard	Conseiller municipal	60,00 €

\* indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

L'ordre du jour est épuisé.

Laurence LE DU-BLAYO apporte, en fin de séance, des précisions sur l'opération d'abattage d'arbres qui s'est déroulé ces derniers jours sur le terrain près de l'hôpital pour l'aménagement de l'hélistation de l'hôpital.

Son intervention figurera au sein du procès-verbal de séance.

M. le Maire clôt la séance.

La séance est levée à 21h10.